

**Objet : DECISION DU REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR CONCERNANT LE
LOT 7 : FOURNITURE DE CLES USB ECOLOGIQUE
DE L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'OBJETS PROMOTIONNELS
DISTRIBUES AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, EDUCATIVES ET
CULTURELLES -10 LOTS 2022-0230**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-11,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n° 5 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant, notamment en vertu de l'article L.3221-11 du code général des collectivités territoriales, délégation de compétence à madame la présidente du Conseil départemental en matière de marchés publics,
- Vu l'arrêté n° 2021-004 du 19 juillet 2021 de Madame la Présidente du Conseil départemental donnant délégation de fonction à Madame Corinne Chabaud, Conseillère départementale, en matière de marchés publics et délégations de service public,
- Vu l'avis d'appel public à concurrence émis le 05/05/2022, relatif au lot 7 cité en objet,
- Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, établi par la direction de l'achat public et la direction générale des services,
- Vu la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 01/09/2022,
- Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres présenté par la direction de l'achat public et la direction générale des services, la commission d'appel d'offres consultée,

DECIDE :

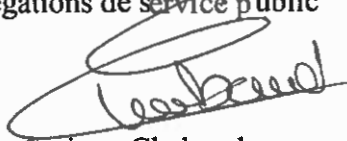
Article 1 :

- * De déclarer recevables, les candidatures de 1- TSP, 5- STILC, 9-2M DESIGN COMMUNICATION et de 12- 3B PRO après rattrapage ;
- * De déclarer irrecevable, la candidature de 3-JORDENEN ;
- * De déclarer régulières, les offres de TSP, STILC, 2M DESIGN COMMUNICATION et de 3B PRO
- * De classer
 - Première, l'offre de TSP
 - Deuxième, l'offre de 3B PRO
 - Troisième, l'offre de STILC,
 - Quatrième, l'offre de 2M DESIGN COMMUNICATION.

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles et transmise au contrôle de légalité.

Fait à Marseille, le 01/09/2022

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
La déléguée aux marchés publics et aux
délégations de service public



Corinne Chabaud

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220923-SAM-MG22_26357-CC
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20220923-SAM-MG22_26357-CC
Date de télétransmission : 28/09/2022
Date de réception préfecture : 28/09/2022